

N° _____ /MINFI/ITIE/SP/IN/CA _____ Yaoundé,

COMPTE RENDU

DE LA QUARANTE ET DEUXIEME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 06 OCTOBRE 2022 A L'HOTEL MONT FEBE

Le Représentant de la Présidence de la République, Monsieur Alain NDO NNA a présidé en lieu et place du Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, Vice-président du Comité ITIE empêché, la huitième session du Comité ITIE, tenue le 06 octobre 2022 à partir de 11h48min à l'hôtel Mont FEBE de Yaoundé.

Y ont pris part comme consignés dans les feuilles de présence, outre les membres du Comité, les points focaux, les invités et l'ensemble des personnels du Secrétariat Permanent avec en bonne place le Secrétaire Permanent qui rapportait les points inscrits à l'ordre du jour.

A la demande du **Président de séance**, le **Secrétaire Permanent** a procédé à la vérification du quorum qui s'est avéré largement atteint et a ensuite présenté le projet d'ordre du jour qui après amendement est validé par les membres en deux points ci-après déroulés:

1. Examen du projet de rapport de cadrage de la conciliation de l'exercice 2020, ensemble ses formulaires de déclaration;
2. Divers.

I- EXAMEN DU PROJET DE RAPPORT DE CADRAGE DE LA CONCILIATION DE L'EXERCICE 2020, ENSEMBLE SES FORMULAIRES DE DECLARATION

Présentant le projet de rapport de cadrage de la conciliation au titre de l'exercice 2020, il abordant dans l'introduction, l'approche retenue, les faits marquants, les limitations et constatations, l'analyse de la matérialité et du périmètre, le calendrier et les formulaires de déclaration, ainsi que les points de décisions du Comité.

L'**Administrateur Indépendant** a rappelé que la prochaine validation du Cameroun débutera le 1^{er} octobre 2023 suivant une procédure révisée qui regroupe les anciennes exigences autour de trois composantes soumises à un score dont la moyenne indique le score global attribué au pays évalué. Il a rappelé que l'objectif d'un rapport de cadrage est permettre la délimitation du périmètre du Rapport ITIE et convenir de la procédure d'assurance-qualité des données et des formulaires de déclaration.

S'agissant des mines et carrières, il a attiré l'attention sur les écarts entre les statistiques de production et les données d'exportation de 2018 à 2020. La lettre d'affirmation de ces écarts entre les sources officielles et d'autres sources publiques est importante.

Pour la prochaine validation, il est recommandé au Comité de se pencher sur cette question et de trouver une explication.

S'agissant des titres valides, il n'y a pas eu de nouveaux octrois ou de transferts dans le secteur des hydrocarbures en 2020. Il est recommandé à la SNH de produire une lettre d'affirmation dans ce sens.

S'agissant du secteur minier, il y a 71(soixante-onze) permis octroyés, un (01) renouvellement et aucune information sur les transferts en 2020. Il est recommandé au Comité de convenir d'une approche pour vérifier la conformité des procédures d'octroi des permis et vérifier s'il existe des évaluations d'autres structures de l'Etat qui effectuent des missions sur les procédures d'octroi.

Pour permettre au Comité de statuer sur la **matérialité dans le secteur des hydrocarbures**, l'**Administrateur Indépendant** a proposé de retenir tous les opérateurs dans les blocs ayant une contribution supérieure ou égale à 500 millions de FCFA. Huit (08) opérateurs seront en conséquence sollicités dans le cadre du rapprochement ITIE. Afin de

S'agissant du secteur minier, il y a 71(soixante-onze) permis octroyés, un (01) renouvellement et aucune information sur les transferts en 2020. Il est recommandé au Comité de convenir d'une approche pour vérifier la conformité des procédures d'octroi des permis et vérifier s'il existe des évaluations d'autres structures de l'Etat qui effectuent des missions sur les procédures d'octroi.

Pour permettre au Comité de statuer sur la **matérialité dans le secteur des hydrocarbures**, l'Administrateur Indépendant a proposé de retenir tous les opérateurs dans les blocs ayant une contribution supérieure ou égale à 500 millions de FCFA. Huit (08) opérateurs seront en conséquence sollicités dans le cadre du rapprochement ITIE. Afin de tenir compte de l'assouplissement du Rapport ITIE, il est proposé que l'Etat déclare l'ensemble des revenus collectés auprès des onze (11) opérateurs répertoriés afin de pouvoir divulguer des données exhaustives, soit un taux de couverture de 99,9%. Dans le cadre de la déclaration unilatérale assouplie, les autres opérateurs (New Age, Euroil) retenus auront l'obligation de faire une déclaration sur les dépenses sociales, les paiements environnementaux, les données sur l'emploi, etc.

En ce qui concerne la **matérialité dans le secteur des mines & carrière**, l'Administrateur Indépendant propose dans le contexte du Rapport assoupli d'exclure les mines et carrières du périmètre de conciliation, de retenir la déclaration unilatérale des régies financières pour les sociétés dudit secteur qui dépassent 50 millions de FCFA, de solliciter de ces sociétés une déclaration assouplie sur les dépenses sociales, les paiements environnementaux, les données sur l'emploi, de retenir les sociétés dont l'activité principale n'est pas extractive pour divulguer uniquement les taxes spécifiques au secteur minier, à l'exclusion des impôts de droit commun et pour la déclaration unilatérale des régies financières, d'exhorter les cimenteries (DANGOTE, CIMENCAM), à divulguer uniquement les dépenses sociales, les paiements environnementaux, les données sur l'emploi. Pour se conformer à l'Exigence 2.4, le Cameroun doit publier les contrats extractifs signés à partir de 2021. Pour la matérialité des flux, il y a reconduction du périmètre des flux de 2019 en tenant compte des paiements environnementaux évoqués par la Norme ITIE 2019.

S'agissant du périmètre des régies financières et des entités publiques, l'innovation est l'entrée de la SONAMINES et du ministère de l'environnement. A ce titre, il est *recommandé* au Secrétariat Permanent doit prendre les dispositions pour impliquer le Ministère de l'environnement qui sera chargé dans le cadre des paiements environnementaux de communiquer un certain nombre d'informations.

En faisant le point sur les limitations relevées dans le projet de rapport de cadrage, l'Administrateur Indépendant a exhorté le Secrétariat Permanent à saisir les régies financières, les entreprises minières concernées, la sous-direction du cadastre minier, le ministère des mines pour amener ces entités à effectuer des vérifications sur les limitations relevées.

L'Administrateur Indépendant a indiqué que les secteurs couverts par le Rapport ITIE du Cameroun demeurent le secteur des hydrocarbures, des mines et carrières.

L'innovation porte aussi sur le formulaire de déclaration qui concerne la SNH. Il s'agit pour la SNH de divulguer ce qu'elle perçoit dans le cadre de la fiscalité et ce qu'elle perçoit en tant que contractant (opérateur).

Les procédures d'assurance-qualité ont été clarifiées. Pour clore sa présentation, l'Administrateur Indépendant a présenté le calendrier avec les dates limites du 25 novembre pour la réception de la version provisoire du Rapport ITIE 2020, et la présentation au public du Rapport ITIE 2020, le 16 décembre 2022. Il a passé en revue tous les points pour lesquels la décision du Comité est attendue.

A la fin de son exposé, le **Président de séance** a remercié et félicité le Cabinet ENERTEAM pour la présentation et la qualité des enseignements reçus. Il a rappelé que la méthodologie consiste de passer à l'examen et à l'enrichissement du projet de rapport e cadrage et enfin à son adoption.

Le **Secrétaire Permanent** a salué le consultant pour le partage d'expérience avec d'autres pays de mise en œuvre, notamment le Sénégal. Elle a relevé que notre pays est un vieux pays de mise en œuvre qui avait par le passé introduit le transport pétrolier dans le périmètre et que cela avait constitué une avancée significative en termes d'exhaustivité. Elle est revenue sur le fait que la Validation tient compte des évolutions et a ajouté qu'étendre le périmètre du Rapport ITIE à de nouveaux secteurs d'activités (la pêche, la forêt, etc.) commande de considérer la contribution desdits secteurs au budget de l'Etat. Elle a d'ailleurs estimé qu'il s'agit d'une problématique sur laquelle le Comité pourrait utilement se pencher pour le Rapport ITIE 2021. Elle a pris bonne note de l'audit réalisé par le Sénégal sur l'ensemble des titres miniers. La Direction du Trésor/MINFI pourra compléter les éléments qui vont constituer les avancées sur la problématique des Transferts Infranationaux en faveur des Collectivités Territoriales Décentralisées. Elle a exhorté les membres à enrichir le projet de cadrage pour permettre au Cameroun d'avancer.

Dans la première série d'échanges relative au changement d'appellation de BDO-Tunisie à ENERTEAM, le **Sénateur Elie TCHOUNGUI Victor** a souhaité savoir les raisons qui ont entraîné la modification de la dénomination du Cabinet qui est parti de BDO-Tunisie Consulting à ENERTEAM.

Le **Secrétaire Permanent** a indiqué que c'est au moment de la réception de l'offre de prestation de service qu'elle a noté ce changement qui intervient après deux autres changements ultérieurs (Moore Stephens, BDO-Tunisie) et qu'il s'agit de la même expertise.

L'**Administrateur Indépendant** a précisé qu'il s'agit uniquement d'un changement de nom commercial ; toute la structure juridique est demeurée inchangée (les coordonnées fiscaux et bancaires, l'identifiant fiscal, le numéro de registre de commerce, etc.).

Au terme de ces échanges, le Comité a acté le recrutement d'ENERTEAM en remplacement de BDO-Tunisie pour la production des Rapports ITIE 2020 et 2021.

Dans la deuxième série d'échanges relative à la propriété effective, le Secrétaire Permanent a relevé que contrairement aux précédentes conciliations pour lesquelles la divulgation des seules entreprises du périmètre était requise, il était désormais attendu que ce travail s'étende à l'ensemble des entreprises du secteur extractif. Elle a souligné qu'il existe un groupe de travail à la Direction Générale des impôts qui travaille dans le cadre de la transparence fiscale, à la divulgation de tous les bénéficiaires effectifs de toutes les entreprises opérant au Cameroun et le Comité ITIE en est membre. L'Administrateur Indépendant à la suite du Secrétaire Permanent, a précisé que le formulaire des bénéficiaires effectifs doit être adressé à toutes les entités.

Dans la troisième série d'échanges relative à la couverture du projet de rapport de cadrage, le représentant de l'UJC a proposé que pour ENERTEAM personnalise aux effigies du Cameroun tous les documents qu'il produit puisque le consultant travaille pour le compte du Cameroun. Il a attiré l'attention sur les fautes d'orthographe et a proposé de faire ses observations pour les mettre à la disposition du consultant. L'Administrateur Indépendant a précisé qu'il s'agit du rapport de l'Administrateur Indépendant pour le compte de tel ou tel pays.

Le représentant de la CONAC a souhaité que les effigies du Cameroun soient intégrées par le Cabinet, une fois que le cadrage et le Rapport ITIE seront adoptés par le Comité.

Au terme de ces échanges, le Comité a décidé que le rapport de cadrage adopté arborera aussi les effigies du Cameroun.

Dans la quatrième série des échanges relative aux contrats extractifs, le Secrétaire Permanent a estimé que les progrès sur cette thématique des contrats seront envisagés dans le cadre du Plan de Travail 2023-2025.

L'**Administrateur Indépendant** a pour sa part ajouté que certains pays font des études pour savoir ce qu'on peut divulguer ou pas. Il a rappelé qu'en dehors des modalités pratiques qui restent à définir, l'article 6 du code de transparence de 2018 oblige à publier les contrats. Pour la prochaine évaluation, le Comité pourrait faire une réflexion, un benchmark pour savoir quelle est la modalité de publication desdits contrats et envisager le rôle de l'ITIE pour former les publics cibles et éviter les mauvaises utilisations desdites informations.

Dans la cinquième série d'échanges relative aux données chiffrées mentionnées dans le cadrage 2020, le représentant du CRADEC a souhaité connaître la catégorisation des entreprises minières soumises à la déclaration gouvernementale assouplie (exploitation semi mécanisée ou exploitation artisanale). Il a suggéré pour la Validation, que le Comité acte l'élargissement du périmètre. L'Administrateur Indépendant a répondu à ces préoccupations en précisant qu'il s'agit des sociétés de carrière et de la mine industrielle telles que déclarées par les régies financières. L'artisanat minier est capté à travers le CAPAM. C'est pourquoi il est recommandé au Cadastre Minier d'ajouter l'information sur l'identifiant fiscal dans le registre du cadastre qui répertorie les titres miniers, car on peut avoir la même société avec plusieurs noms.

Le point focal de la DGTCFM fait remarquer que sous réserve des confirmations de la SNH, de la DGI, les données communiquées dans la balance des comptes, le TOFE, doivent être mieux prises en compte pour enrichir le présent cadrage. Pour ce qui est des transferts infranationaux, il a indiqué qu'au cours de l'année 2022, la DGTCFM a transféré à certaines communes leur quote-part sur la taxe ad valorem issue de l'or qui a été rétrocédé par le CAPAM.

Le représentant de la CONAC a indiqué s'agissant des données sur l'or importé par les Emirats arabes unies, le Rwanda et la Chine que depuis l'année 2021, des actions ont été engagées par le Cameroun en ce sens.

Le Secrétaire Permanent a attiré l'attention de uns et des autres que l'Administrateur Indépendant et le validateur prennent en compte toutes les sources d'informations sur les données d'exportation et d'importation de l'or.

Le Sénateur Elie Victor TCHOUNGUI est revenu sur les limitations du projet de rapport de cadrage et a souhaité que tous les éléments manquants soient complétés par les structures compétentes. Il a suggéré que l'extension des secteurs d'activités soit envisagée dans le cadre du rapport 2021.

Le point focal de la Direction Générale des Douanes, a pris soin de rassurer le Comité que dès la fin de la session, les points soulevés et qui concernent la Direction Générale des Douanes seront traités.

Le Représentant de Gaz du Cameroun a souhaité que le seuil de réconciliation soit ramené de 500 millions FCFA à 100 millions FCFA afin de permettre à deux entreprises pétrolières (Noble Energy et New Age) de rentrer dans le périmètre de la conciliation. Il est aussi revenu sur l'octroi des permis miniers et a émis l'idée que pour la conciliation 2021, la lettre d'affirmation du MINMIDT soit complétée par une mission de la CONAC ou du CONSUPE qui sont des organismes chargés du contrôle et de lutte contre la corruption. **L'Administrateur Indépendant** a expliqué que l'option du Comité ITIE a été d'évoluer vers un Rapport ITIE flexible qui suppose d'alléger les travaux de réconciliation surtout pour les sociétés qui ne sont pas significative en termes de contribution ou pour les régies financières.

Le Représentant de l'Eglise Catholique a émis le vœu que pour le prochain Rapport ITIE 2021 qui ne sera pas assoupli toutes les sociétés du secteur des hydrocarbures soient impliquées dans la réconciliation.

Le Secrétaire Permanent a attiré l'attention du Comité que dans sa décision de juin 2022 qui actait l'option du Cameroun pour le Rapport ITIE assoupli, celui-ci avait retenu qu'il y'aurait réconciliation pour les données de 2020 et que les données de 2021 seraient publiés non auditées et non réconciliées. Elle a ajouté que si le Comité adopte les termes du rapport de cadrage proposé ce jour par le consultant ENERTEAM cela voudrait dire que la décision de juin 2022 a été révisée et que le gain escompté sur la ponctualité des données à travers la publication provisoire des données 2021 est mise entre parenthèse alors que l'assouplissement renvoie aussi à l'absence de réconciliation de certaines données.

Le Directeur des Mines parlant du périmètre, suggère que les nouvelles entreprises minières soient recensées et sensibilisées pour le compte de la conciliation 2021.

Le Représentant de la SNH intervient sur la proposition faite par le consultant de faire une déclaration de l'enlèvement. Il a relevé l'impossibilité de réaliser en faisant remarquer que l'enlèvement dans les tankers se fait par cargaison et qu'il est difficile de préciser la part du profit oil (contractant) ou du cost oil (fiscalité). Il a suggéré de supprimer cette désagrégation portant sur l'enlèvement dans le formulaire SNH parce qu'impossible à réaliser. Ce qui a été approuvé par le Comité.

Au terme de ces échanges, le Comité a décidé de réviser le contenu de sa résolution de juin 2022 sur l'assouplissement du Rapport ITIE 2020 ;

Le Comité a adopté le cadrage de l'exercice 2020.

II- DIVERS

Le 1^{er} point des divers a permis d'aborder la procédure d'assurance des données.

Le Représentant de Noble Energy a souhaité savoir s'il est attendu de cette entreprise dans le cadre de la déclaration assouplie si les données certifiées et auditées.

Le Secrétaire Permanent a indiqué que les entreprises du secteur des hydrocarbures exclues du périmètre de conciliation (New Age, Euroil, Tower Resource, Noble Energy) sont soumises à une déclaration assouplie et sont à ce titre astreintes à divulguer les paiements sociaux et environnementaux, les statistiques sur l'emploi et les propriétaires effectifs. Il reviendra aux régies financières de faire une déclaration unilatérale à leur sujet.

Pour le secteur minier, **l'administrateur Indépendant** a relevé que pour la procédure d'assurance des données, il n'y a pas de soucis, puisque ce sont les régies financières qui vont faire la déclaration. Mais, pour le secteur des hydrocarbures soit le Comité acte que seule la signature par un représentant de la société avec preuve de l'audit des données suffit, soit le Comité exige la preuve d'un audit externe des données de 2020. Il a recommandé que pour les sociétés cotées en bourse on allège la procédure d'assurance, car elles sont soumises à des règles de transparence strictes. Pour les sociétés non cotées en bourse, on peut l'exiger.

Le Secrétaire Permanent a précisé que dans sa décision de juin 2022, le Comité avait opté pour une certification des données de 2020, mais que l'actuel cadrage adopté introduit des assouplissements dont il faudrait tenir compte.

Dans le cadre de la procédure d'assurance des données :

- *pour les entreprises du secteur mines et carrières, la société civile a approuvé l'allègement de la procédure d'assurance des données ;*
- *Pour les entreprises du secteur des hydrocarbures, le Comité a décidé après appréciation du risque que seules les entreprises au risque moins élevé seraient soumises à la procédure d'assouplissement de l'assurance qualité de ses données*

Le 2nd point des divers a permis aux membres de noter l'absence du Maire d'IDABATO (région du Sud-Ouest).

Le Président de séance a prescrit au Secrétariat Permanent de s'enquérir de sa situation auprès de l'intéressé ou de toute personne pouvant donner des informations à son sujet.


Au terme de la session, le **Président de séance** a remercié les uns et les autres pour leurs contributions et les a conviés à prendre part à l'atelier de formation à l'utilisation des formulaires de déclaration de la conciliation 2020 qui se tiendra le lendemain, 07 octobre 2022 dans cette même salle à partir de 14 heures. La session s'est achevée à 15h26mn. /-

Le Secrétaire Permanent



Agnes Solange Ondigui Ouina

Le Président de séance


NDO NNA Alain G
CM-PRC



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES FINANCES

COMITE ITIE

Secrétariat Permanent

B. P : 11063 Yaoundé



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FINANCE

EITI COMMITTEE

Permanent Secretariat

N° _____/MINFI/ITIE/SP/IN/CA

Yaoundé, le

RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

DE LA QUARANTE ET UNIÈME SESSION DU COMITE ITIE TENUE LE 06 OCTOBRE 2022 A L'HOTEL MONT FEBE

Le Comité ITIE Cameroun réuni le 06 octobre 2022, à l'Hôtel Mont FEBE de Yaoundé,

Après en avoir débattu et délibéré, décide d'adopter les résolutions et recommandations suivantes :

1. Acter le recrutement d'ENERTEAM en remplacement de BDO-Tunisie pour la production des Rapports ITIE 2020 et 2021 ;
2. Réviser le contenu de sa résolution de juin 2022 sur l'assouplissement du Rapport ITIE 2020 ;
3. Adopter le rapport de cadrage de l'exercice 2020 sous réserve de :
 - Tenir compte du périmètre des secteurs d'activités, des entités publiques, des entités privées, des flux;
 - Tenir compte d'un double seuil de matérialité, à savoir, l'un pour les hydrocarbures (500 millions de FCFA) et l'autre pour le secteur des mines et carrières (50 millions de FCFA);
 - Soumettre les entreprises du secteur des hydrocarbures exclues du périmètre de conciliation à une déclaration assouplie en les invitant à divulguer les paiements sociaux et environnementaux, les statistiques sur l'emploi et les propriétaires effectifs et en tenant compte, de la déclaration unilatérale de l'Etat ;
 - Soumettre toutes les entreprises détentrices d'un titre minier à la déclaration assouplie à charge pour elles de déclarer les paiements sociaux et environnementaux, statistiques sur l'emploi et les propriétaires effectifs et en tenant compte, de la déclaration unilatérale de l'Etat;
 - Soumettre les cimenteries à la déclaration des impôts spécifiques à l'activité, à l'exclusion des impôts de droit commun;
 - Solliciter de toutes les entreprises, la déclaration de la propriété effective, notamment celles en dehors du périmètre de conciliation ;
 - Soumettre la procédure d'assurance des données au cas par cas précisés par l'Administrateur Indépendant.
4. Acter que le rapport de cadrage adopté arborera aussi les effigies du Cameroun.

Recommande au Secrétariat Permanent :

1. Proposer des pistes pour traiter l'écart observé sur l'exportation/importation de l'or entre les sources gouvernementales et celles des autres pays (Emirats Arabes Unis, Rwanda...);
2. Proposer une approche pour évaluer la conformité des procédures d'octrois des permis ;
3. Préparer une lettre de saisine du Ministère de l'environnement qui sera chargé dans le cadre des paiements environnementaux de communiquer un certain nombre d'informations ;
4. Saisir les Régies financières, les entreprises minières concernées, la Sous-Direction du Cadastre Minier, le Ministère des Mines, dans le souci de pousser ces entités à mener des vérifications sur les limitations relevées dans le projet de rapport de cadrage 2020;

A la SNH de :

1. Préparer une lettre d'affirmation pour indiquer l'absence de nouveaux octrois et transferts des licences dans le secteur des hydrocarbures en 2020;
2. Ne pas tenir compte de la désagrégation relative à l'enlèvement dans le formulaire SNH parce qu'impossible à réaliser

A la SDCM/MINMIDT de :

1. Envisager d'ajouter l'information sur l'identifiant fiscal dans le registre du cadastre ;

2. Traiter l'information sur les permis miniers échus.

A la Direction Générale des Douanes de :

1. Traiter tous les points soulevés par l'Administrateur Indépendant dans le projet de rapport de cadrage.

Le Secrétaire Permanent



Agnes Solange Ondigui Ouona

Le Président de séance



ADO NDA Alain G
CM-PRC